

Testament perdu par le notaire

Par GUENEGO

Bonjour,

Le notaire de ma mère a exigé d'être payé en espèces pour un testament olographe que ma mère a fait dans son étude(300F en 1997)et a refusé de me faire un reçu ce testament était en faveur de mon frère handicapé que nous avons fait mettre sous curatelle du tribunal.Hors à ce même jour il n'y a plus qu'un testament sur lequel elle ne lui donne que sa part réservataire UNIQUEMENT ET EN ARGENT?????? donc il se retrouve sans maison!!!!

comment faire pour l'aider?

Avant sa mort,ma mère se débattait pour laisser sa maison à son fils handicapé donc elle n'avait PAS compris le testament qu'elle avait refait.